



Liminaire CAPD du 5 juillet 2022

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames Messieurs les membres de cette CAPD,

Le « mépris ». Voilà un mot que le SE Unsa a beaucoup utilisé depuis quelques années, et à juste titre puisque ce sentiment est trop souvent ressenti et partagé par nos collègues.

Mépris envers les personnels en ne communiquant pas sur les différentes étapes de leur carrière alors que continue à leur être annoncée la nomination d'une telle ou un tel au cabinet du recteur. Ou encore quand vous n'octroyez pas régulièrement les jours de décharge aux directions d'1 à 3 classes ou les journées de pondération en REP+.

Mépris envers les représentants du personnel en ne répondant que partiellement à leurs courriers, en ne respectant pas leur mandatement par les collègues comme prévu par la circulaire...

Nous ne pouvons pas commencer cette CAPD consacrée aux recours « temps partiels et disponibilités » sans vous alerter, encore une fois sur le mal être des enseignants et de celui de l'Ecole. Et, force est de constater que vous n'avez toujours pas répondu à bon nombres des attentes pour améliorer la situation localement.

La loi de transformation de la Fonction publique rend toutes les opérations opaques : mobilité, promotions, temps partiels, allègement de service, congé de formation, postes adaptés etc. Les collègues sont démunies, aucun calendrier des opérations les concernant ne leur est communiqué, aucune explication ne leur est fournie, aucune communication ne leur est adressée.

Nos collègues sont amenés à faire des recours individuels pour espérer comprendre un peu mieux et faire entendre leur voix. Quelle perte de temps et d'énergie aussi bien pour les enseignants que pour les services administratifs qui sont déjà débordés faute de moyens.

Cette CAPD va donc traiter des recours de dizaines d'enseignants, suite à des refus d'octroi de temps partiels et/ou de la quotité demandée ainsi que des disponibilités, demandes répondant à des impératifs souvent familiaux ou médicaux, mais auxquelles vous opposez le déficit en ressources humaines du département. Cette politique restrictive, peu respectueuse de l'humain et des difficultés des agents, impacte la qualité de vie personnelle, physique et psychique de nos collègues et démontre encore une fois que notre département ne cherche qu'à compenser le déficit alarmant en personnel. Le SE UNSA 67 ne peut l'accepter et dénonce cette gestion purement comptable ! Toutes les demandes des collègues sont légitimes et chaque refus de disponibilité, de temps partiel ou de la quotité demandée, est un refus de trop !

Je vous remercie.